

MON RECORD DE L'HEURE

ROCHEFORT 2013

RÈGLEMENT

SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Modalités de participation	3
2.1. Conditions générales.....	3
2.2. Niveau des participants	3
2.3. Accompagnateurs.....	3
2.4. Candidatures	3
2.5. Responsabilité	3
3. Inscriptions.....	4
3.1. Tarifs.....	4
3.2. Bulletin d'inscription.....	4
3.2. Non-présentation d'un inscrit.....	4
3.3. Fichier et droit à l'image	4
4. La compétition MON RECORD DE L'HEURE.....	4
4.1. Préambule	4
4.2. Retrait des dossiers.....	5
4.3. Zone de repos, affectation des emplacements.....	5
4.4. Chronométrage	5
4.5. Briefing	5
4.6. Départ	5
4.7. Sortie du circuit.....	5
4.8. Juges arbitres.....	5
4.9. Port du casque	5
4.10. Dossards	5
4.11. Dernier tour.....	6
4.12. Les catégories.....	6
5. Annexe I – Acceptation du règlement.....	7
6. Annexe II – Autorisation parentale	8

1. Préambule

MON RECORD DE L'HEURE est organisés par ROLLER CLUB ROCHEFORTAIS. Association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération Française de Roller Skating (FFRS). Le siège de la dite association est situé à Rochefort (17300), dans la « Maison des associations et des syndicats » sise au 37 rue Pujos

MON RECORD DE L'HEURE est une manifestation n'entrant dans aucun championnat officiel où de quelconque autre nature. ***C'est une animation entièrement basée sur le bénévolat et dédiée au plaisir de la course. L'état d'esprit doit rester bon enfant et les concurrents rester respectueux.***

2. Modalités de participation

2.1. Conditions générales

MON RECORD DE L'HEURE se déroule le **Dimanche 29 septembre 2013** de 10h à 16h. Le nombre de participants est limité à **150** inscrits. Le parcours est long de 400 m, goudronné, sans difficulté technique.

La compétition d'une durée de 1 heures au plus par participant est ouverte à tous, licenciés ou non. Les participants mineurs devront avoir au minimum 8 ans au jour de la manifestation. Ils devront fournir une autorisation parentale signée.

2.2. Niveau des participants

Chaque participant doit savoir freiner et tourner correctement. Les juges arbitres ainsi que la direction de course se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres.

2.3. Accompagnateurs

Chaque participant peut être suivi par un accompagnateur (entraîneur ou autres), lequel peut accéder à la zone de préparation.

2.4. Candidatures

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter la candidature de certaines équipes ou individus.

2.5. Responsabilité

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une défaillance liée au matériel individuel. Pour ce qui est de l'état de santé, il est de la responsabilité exclusive des participants de ne pas omettre ou de dissimuler un quelconque souci de santé. D'où un certificat médical de moins de 6 mois, pour les non licenciés, autorisant la pratique du « roller en compétition » ou copie de la licence pour les licenciés.

Les organisateurs se réservant aussi le droit de procéder à d'éventuelles poursuites en justice en cas d'accident.

3. Inscriptions

3.1. Tarifs

Tarifs d'inscription :

Participants de plus de 16 ans : 10 € pour une session, 16 € pour deux

Participants de moins de 16 ans : 5€ pour une session, 8€ pour deux

3.2. Bulletin d'inscription

Pièces du dossier d'inscription à nous retourner.

- 1) Fichier Excel rempli et à renvoyer à jroussier@free.fr
- 2) la fiche d'acceptation du règlement dûment complétée (Annexe I)
- 3) Certificat médical pour le non licencié avec mention obligatoire « Roller en compétition » (Document lisible) ou photocopie lisible de la licence.
- 4) Copie de la carte d'identité
- 5) Accord signé du ou des tuteurs légaux pour les mineurs (Annexe II)
- 6) Un chèque de règlement d'inscription.

Aucune inscription ne sera validée si une seule pièce manque ou est mal remplie.

La réservation d'un concurrent ou d'une équipe sera effective une fois l'ensemble du dossier vérifié par nos soins et qu'un mail de confirmation vous sera retourné.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « ROLLER CLUB ROCHEFORTAIS ». Adresse de réception des dossiers :

Maison des associations et des syndicats

37 rue Pujos

17300 Rochefort

L'inscription est DÉFINITIVE. Ceci implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (maladie, présentation du certificat médical, examen, mariage...).

3.2. Non-présentation d'un inscrit

Le montant de l'inscription reste acquis à l'organisation en cas de non-présentation d'un concurrent ou d'une équipe.

3.3. Fichier et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78.17 du 6 janvier 78, chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier. L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ce fichier du fait de l'acceptation du présent règlement, et conformément à l'article L 212-4 du code de la Propriété Intellectuelle, chaque participant cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de l'organisateur, **les droits d'utilisation de son image** saisie dans le cadre des activités de l'organisateur, aux fins de reproduction, par tout moyen et sur tout support connus ou inconnus à ce jour. Leur image pourra être utilisée sur des supports susceptibles d'être vendus. L'ensemble des bénéfices revenant dans leur intégralité à l'association ROLLER CLUB ROCHEFORTAIS et ne constituant pas la majorité des revenus de l'association.

4. La compétition MON RECORD DE L'HEURE

4.1. Préambule

A 9 H, le circuit est fermé et laissé à la disposition des concurrents qui pourront s'échauffer et le découvrir.

Le port du casque attaché est obligatoire.

4.2. Retrait des dossiers

Les dossiers sont à retirer à partir de 9h00. Il sera remis une enveloppe avec les dossards et autres pièces nécessaires au déroulé de la course. Les pochettes peuvent être retirées par l'un des membres d'une équipe.

4.3. Zone de repos, affectation des emplacements

Sont mis à la disposition des concurrents des emplacements qui devront être restitués de manière propre. Pas de réservation possible.

4.4. Chronométrage

Le chronométrage est manuel. Il est repéré à chaque passage devant la zone de repos.

4.5. Briefing

Le briefing débute à 12h45 au niveau de la zone de repos. Il a pour objectif de souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants, de rappeler certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

4.6. Départ

La présence de chaque concurrent est indispensable au moment du départ.

Les départs sont échelonnés

10h30	concurrents de moins de 16 ans	durée : 15 min
11h	concurrents sans limite d'âge	durée : 30 min
11h45	concurrents loisir sans limite d'âge	durée : 1 h
14h :	concurrents sans limite d'âge	durée : 30 min
14h45 :	concurrents course de plus de 16 ans	durée : 1 h

4.7. Sortie du circuit

La sortie du circuit se fait sur la droite en amont de la zone de repos.

Dans cette «zone de repos», le concurrent doit ralentir et respecter les consignes de sécurité, de bonne conduite et de respect à autrui. Les concurrents avec leur paire de rollers aux pieds doivent avoir un casque attaché. Les entraîneurs ou autres accompagnateurs doivent se tenir en dehors du circuit, sous peine d'une pénalité de 1 tour infligé au concurrent.

Les concurrents peuvent s'arrêter pendant l'heure de course, mais le temps perdu ne peut être récupéré.

4.8. Juges arbitres

Comme rappelé dans le préambule, MON RECORD DE L'HEURE est une manifestation entièrement basée sur le bénévolat et n'entrant dans aucun classement officiel. Les juges sont donc des bénévoles qui ont pour instruction de veiller au bon déroulement de la course. Le jury officiel est composé d'un « principal » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté par les juges. En cas de litige sur la partie sportive au règlement, seuls les juges et la direction de courses sont habilités à formuler un avis.

4.9. Port du casque

Le port du casque est obligatoire sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve. Le casque doit être attaché.

Toute personne sans casque sur le parcours est immédiatement mise hors course. Lui sera demandé sa puce et son dossard.

4.10. Dossards

Chaque coureur aura un dossard. Ce dossard est individuel et doit être restitué à la fin de la compétition. Il sert de repérage aux différents chronométreurs. Il ne doit pas être recouvert par un autre vêtement. Il doit être porté pendant toute la durée de la compétition.

4.11. Dernier tour

A signal, tous les concurrents en pistes finissent le tour entamé et sortent du circuit. Les chronométreurs notent le temps de passage du dernier tour.

4.12. Les catégories

Moins de 16 ans (homme et femme)

Plus de 16 ans (homme et femme)

Les remises de prix ne concernent que chacune des catégories pour la 1ère, 2ème et 3ème place.

5. Annexe I – Acceptation du règlement

A faire émarger par chacun des membres de l'équipe

Par cette feuille que vous signez, vous reconnaissez avoir pris personnellement connaissance du règlement des MON RECORD DE L'HEURE et en acceptez sans aucune réserves l'ensemble des clauses.

BIEN ÉCRIRE LA FORMULE « Lu et approuvé. Bon pour accord » suivi de votre signature

NOM Prénom « Lu et approuvé. Bon pour accord » + Signature.

6. Annexe II – Autorisation parentale

La signature de CHACUN des tuteurs légaux est obligatoire.

Nous

Nom du représentant(e) légal(e):

Prénom du représentant(e) légal(e):

Nom du représentant(e) légal(e):

Prénom du représentant(e) légal(e):

Autorisons

Nom du mineur inscrit :.....

Prénom du mineur inscrit :.....

Age du mineur inscrit (au jour de la manifestation) :.....

A participer aux MON RECORD DE L'HEURE qui se dérouleront le Dimanche 29 septembre 2013.

Fait-le

A

Signature(s) de TOUS les tuteurs légaux.

*Rayer la mention inutile.